



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-062

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_062SG-DE



Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 16

Date de l'envoi et de l'affichage de la

convocation : 07.08.26

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kevin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : SUPPRESSION DU 8EME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2 et L2122-15,

Vu la délibération n° 2026-018 du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre de poste d'Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-023 du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur VANHEEGHE Laurent, chargé de la communication, culture et festivités,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-069 du 1^{er} août 2026 relatif au retrait de délégations de fonction et de signature à Monsieur VANHEEGHE Laurent, 8^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la vacance d'un poste d'adjoint suite à la démission de Monsieur VANHEEGHE Laurent, 8^{ème} Adjoint, acceptée par le Préfet de l'Ardèche,

Considérant qu'en cas de vacance d'un siège d'adjoint quelle qu'en soit la cause, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suppression d'un poste d'adjoint ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint,

Considérant qu'il est proposé de supprimer ce poste d'adjoint et de ramener le corps municipal à 7 adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de supprimer le poste de 8^{ème} Adjoint au Maire,

⇒ **DECIDE** de fixer à 7 le nombre d'Adjoints au Maire,

- ⇒ **DIT** que le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI

Maire de Viviers

